



Syndicat des Territoriaux & ICT Ville de Marseille & CCAS

4, Boulevard Henri Boule 13004 Marseille - ☎ : 04 91 36 20 73

✉ : cgtvdm@free.fr et cgtictvdm@free.fr - Site syndicat : cgtvdm.reference-syndicale.fr

Marseille, le 29 novembre 2021

GRÈVE ÉCOLES & CRÈCHES DÉROGATION PÉRENNE AUX 1607h POUR NOUS FAIRE ENTENDRE TOUS ET TOUTES EN GRÈVE !

Nous réclamons et ce depuis de nombreuses années la reconnaissance de la pénibilité et dans ce cadre, nous avons demandé pour les agents des écoles l'obtention de mercredis non travaillés et pour les agents des crèches de passer de 39h15 semaine à 37h30 semaine.

Dans ces conditions, il a été acté avec les personnels concernés, de la reconduction de la grève dans ces deux services sur deux leviers essentiels à savoir :

- 1° La reconnaissance de la pénibilité de leurs métiers par l'application de l'art 2 du décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 prévoyant la dérogation aux 1607h.
- 2° La mise en place d'un plan pluriannuel de recrutement statutaire pour ces deux services

Pour nous faire entendre un seul moyen le rapport de force **RASSEMBLONS** nous nombreux devant la Mairie le jour du **Conseil Municipal**:

VENDREDI 17 DÉCEMBRE 2021*

**A partir de 08h00
devant la Mairie
PLACE BARGEMON**

**Pour la prise en compte de ces deux
revendications majeures pour l'amélioration
des conditions de travail dans ces deux services,
MOBILISONS-NOUS !!**

*PS : Un préavis de grève reconductible a été déposé d'octobre à fin décembre 2021. Vous pouvez faire soit les heures jusqu'à 2h30, soit la demi-journée mais à la prise de service ou alors la journée